



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2022
EXERCICE 2021

Le 25 mars 2022 à 20h15, l'Association Syndicale Libre Résidence la Chevauchée a tenu son Assemblée Générale Ordinaire 1ter rue Lavoisier à Balizy commune de Longjumeau. Les copropriétaires adhérents de l'association, ont été informés par convocation afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Émargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs et du quorum.

- 1 Désignation des assesseurs et secrétaire de séance
- 2 Point sur la rétrocession de la voirie à la commune et plainte de Mr Cholet
- 3 Point sur les berges du Rouillon
- 4 Dépenses 2021 : compte rendu et rapport financier
- 5 Recettes 2021 : compte rendu et rapport financier
- 6 Approbation des comptes de l'exercice 2021 et quitus
- 7 Budget prévisionnel 2022 : proposition et approbation
- 8 Démission et remplacement de la Présidente ou choix d'un organisme de gestion extérieur
- 9 Réponses aux questions posées

En annexe : Tableaux financiers

Après avoir comptabilisé les présents (**32**) les pouvoirs (**45**), les votes par correspondance (**24**) et les copropriétaires connectés (**13**) et après contrôle, les feuilles de présence indiquent que **114** copropriétaires sur 170, représentant **89 306** parts sont présents ou représentés soit **67,55 %**.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut se dérouler selon l'ordre du jour. Martine JOSSET, Présidente, déclare alors l'Assemblée Générale ouverte à 20h15.

La Présidente présente au nom de l'association ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher. Nous souhaitons aussi exprimer notre profonde reconnaissance à Mr Pallesco qui a consacré 25 ans à l'ASL en tant que conseiller mais surtout en tant que Président. Il a mis en place l'organisation qui nous permet de gérer aujourd'hui la Résidence avec efficacité. Daniel, nous te remercions. Nous vous proposons une minute de silence.

1) Désignation des assesseurs et secrétaire de la séance

La Présidente propose la désignation des assesseurs et du secrétaire de séance :

- Mme SENECHAL Michèle comme assesseur
- M. TOUZEAU Josselyn comme assesseur
- Mme MELLOUKI Estelle secrétaire de séance

qui acceptent ces tâches.

2) Rétrocession de la voirie à la commune

Après de très nombreux mails et appels téléphoniques avec Me Ledentu et sa collaboratrice, toutes les mainlevées d'inscription aux hypothèques sur notre voirie ont été effectuées. Toutefois, lors de ventes courant 2020, 3 nouvelles inscriptions aux hypothèques ont été prises par erreur par les notaires. Après de nombreux appels à ces derniers, il reste une mainlevée qui nous l'espérons sera réglée dans quelques semaines.

Pour finaliser la rétrocession, la notaire nous précise qu'il faut réaliser soit un acte administratif établi par la Mairie (qui leur demande, apparemment beaucoup de travail !), soit un acte notarié établi par notaire (très long et très coûteux) qui demandera une signature à l'étude de tous les propriétaires. L'urbanisme préfère la seconde solution.

Nous avons pris un rendez-vous avec la Mairie pour leur rappeler qu'au début de la procédure, la rétrocession devait être entérinée avec un acte administratif.

Nous espérons que ce dossier, qui nous a demandé énormément d'investissement et d'énergie, sera réglé en fin d'année.

Lot 48 question "coût global de la rétrocession ?"

Réponse : Ce montant figure dans les comptes de l'exercice 2018 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2019 : 8 850 € ont été versés le 29/11/2018 à la Notaire pour les mainlevées.

Il faut y ajouter les nombreuses heures, non facturées, passées par le Conseil Syndical pour régler ce dossier.

Elagage des platanes du début de la rue Lavoisier exigé par Mr Cholet (169 route de Corbeil)

Le 31 août, nous avons reçu de Mr Cholet une mise en demeure pour élaguer les platanes situés à l'entrée de la résidence. La Mairie lui a affirmé que l'ASL était propriétaire et qu'à ce titre nous devons assurer l'élagage de ces arbres. Nous avons consulté les services de l'urbanisme et le cadastre. A notre grande surprise, La Chevauchée est effectivement propriétaire de cette parcelle qui n'a jamais fait l'objet de rétrocession.

Le 22 octobre, nous avons rencontré Madame la Maire, l'Adjoint à l'urbanisme et la responsable du service de l'urbanisme. Lors de cette réunion, nous lui avons rappelé que nous n'avions jamais entretenu cette parcelle. Il a été convenu que ce tronçon de voie serait ajouté à la rétrocession. A notre demande, Me Ledentu s'est alors occupée de contrôler l'absence d'hypothèque. Aucune hypothèque sur cette parcelle, mais nous avons alors appris que le propriétaire est la SCI La Chevauchée, dissoute définitivement en 1984. Sur le conseil du Notaire, nous avons contacté la Mairie pour leur demander l'accord de rétrocéder la rue sans effectuer les démarches administratives transférant la propriété à l'ASL. Nous attendons leur accord.

3) Point sur les berges du Rouillon

Nous sommes propriétaires et responsables de l'entretien du Rouillon côté la Chevauchée (articles 215-2 et 215-14 du code de l'environnement) mais aucune intervention ne peut être effectuée sans l'accord du SIAHVY.

Depuis de très nombreuses années, l'ASL a réalisé de multiples démarches infructueuses (par mails, téléphone, courriers et réunions) auprès du SIAHVY. Depuis 2 ans la situation sanitaire a limité les contacts. La situation s'améliorant nous avons contactés à nouveau les interlocuteurs concernés.

Nous avons eu une réunion avec Mr ROZENSKI (SIAHVY) et Mr DELAGNEAU (Conseiller Municipal élu bureau syndical au SIAHVY: Ils nous ont rappelé les courriers qui nous avaient été adressés ces dernières années et en particulier des courriers de 2012 et 2019, à savoir :

"...le SIAHVY ne peut intervenir sur une berge privée. Toutes les interventions sont soumises à des procédures de déclaration ou d'autorisation auprès des services de l'Etat.

...Il est nécessaire que de désigner un bureau d'études compétent. Le SIAHVY est prêt à nous accompagner pour choisir le bureau d'études et échanger avec ce dernier au niveau technique.

En résumé : Si nous voulons effectuer des travaux sur la berge, il est obligatoire et impératif :

1° de contacter un bureau d'études qui analysera les besoins et proposera les solutions à effectuer les plus adaptées à la situation.

2° de constituer un dossier avec cette analyse qui sera à déposer à la Préfecture (Police de l'eau)

3° de participer à des concertations avec la Préfecture pour l'étude et obtenir l'autorisation

4° de contacter des entreprises pour obtenir des devis pour réaliser les travaux

Nous avons contacté un bureau d'études (Hydrosphère) qui nous a adressé un devis pour 19 242 €. La berge est notre propriété et nous sommes responsables de son entretien, tout en respectant les procédures officielles.

Dans le cas où l'ASL n'accepte pas de payer le bureau d'études, toute intervention sur le Rouillon sera impossible et clôturera définitivement le dossier des berges du Rouillon.

Nous tiendrons une **Assemblée Générale Extraordinaire le 13 mai 2022** afin que le Conseil Syndical puisse engager les dépenses nécessaires à l'étude, soit 20 000 €. Nous avons la trésorerie pour régler cette somme, **sans aucune augmentation des cotisations.**

Lot 88 et lot 48 questions : "Où en sont les démarches pour le renforcement de la berge du Rouillon qui se dégrade depuis de nombreuses années ? Pourrions-nous démarrer des travaux, voire mettre un gros rocher dans le contrebas ? **Réponse** ci-dessus.

Qui prendrait en charge les conséquences qu'un éboulement important ainsi que les dégradations éventuelles occasionnées dans leur jardin ? Avons-nous une assurance en cas d'éboulement ou de rupture du collecteur ?

Réponse : L'assurance de la résidence SMACL couvre la responsabilité civile de l'ASL et de ses dirigeants, l'incendie, dégâts des eaux du local et son utilisation locative, mais le Rouillon n'en fait pas partie.

Lot 71 : Vu qu'il y a dû avoir une précédente étude réalisée par la mairie lors des travaux au début de la berge côté nord (près du pont qui va à l'école), il est peu coûteux de demander à la mairie s'il est possible d'avoir accès à l'étude et de voir avec le bureau d'étude mandaté s'il y a des éléments qui pourraient être réutilisés afin de diminuer les coûts (ex : étude impact environnement) ?

4) Dépenses : compte-rendu et rapport financier pour 2021

4.1 - ESPACES VERTS

Le montant global pour les espaces verts s'élève à **36 675 €** (budget prévisionnel global 38 000 €) soit :

- **27 708 €** (budget prévisionnel : 29 000 €) pour le contrat annuel de l'entretien des espaces verts
- **9 967 €** (budget prévisionnel 9 000 €) pour les travaux de plantations et d'élagage

Février	Elagage	1 608 €
Mars	Plantation	542 €
Septembre	Evacuation arbres	2 100 €
Décembre	Elagage	5 717 €

Michel Duffau a effectué un appel d'offre auprès de l'entreprise Pellegrin (Sainte Geneviève des Bois) pour l'entretien annuel de nos espaces verts et pour l'élagage d'arbres. L'entretien serait facturé 35 280 € (28 260 € par Verespace) et l'élagage à 7 236 € (4 320€ par Verespace). Le Conseil Syndical renouvelle pour 2022 le contrat avec Verespace (augmentation de 2 % par rapport à 2021).

A notre demande, Verespace a planté, fin février, un olivier sur le rond-point de terre situé près de l'entrée de l'école et du local. Grâce à l'intervention de Michel Duffau (photos et plainte au commissariat) et de Mme Tavernier (lot 149) qui a signalé le vol sur facebook, cet arbre a été retrouvé rue Pasteur (tombé du véhicule qui le transportait). Verespace a récupéré et replanté notre arbre. Merci à vous tous pour cette collaboration efficace.

4.2 – TRAVAUX

Le montant des travaux réalisés est de **3 264 €** (budget prévisionnel 8 000 €)

- 2 682 € pour la reprise des allées
- 201 € Achat et pose de stores pour le local
- 330 € Matériel pour repeindre les grilles de la Résidence
- 51 € Location d'un nettoyeur haute pression pour démousser l'aire de jeux

Nous tenons à remercier Thierry Rouillard et Ramzi Ben Fredj qui ont réalisé BENEVOLEMENT et sur le temps personnel la pose des stores au local, le nettoyage de l'aire de jeux. Ils prévoient aussi de réaliser la réfection des grilles (dès que le temps et leur planning le permettra) ce qui permet une importante économie sur le budget des travaux.

4.3 – ASSURANCES

L'assurance annuelle souscrite auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL) est de **517 €**.

4.4 – IMPÔTS FONCIERS

Les impôts fonciers pour le local syndical se sont élevés à **1 959 €**.

4.5 – FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ET DIVERS

L'ensemble de ces frais est de **5 037 €** (budget prévisionnel 6 230 €) et comprennent :

- Abonnement à Orange
- Abonnement site Internet
- Poste (boîte postale – lettres recommandées – timbres)
- Frais bancaires
- Tirages du compte-rendu des AG
- Fourniture (enveloppes, cartouches, papier...)
- Indemnités forfaitaires des Président et Trésorier (votées à l'AG 2019)
- Frais divers et d'activités

4.6 – MONTANT TOTAL DES DEPENSES

Le montant total des dépenses s'est élevé à **48 454 €** pour un budget prévisionnel **54 480 €**.

4.7 – IMPAYES ET RETARDS DE PAIEMENT

Les prélèvements impayés ont un coût pour l'ASL (11 € par impayé) et pour le débiteur (tarif variant en fonction de chaque banque). Ces impayés (7 pour 2021) entraînent des pertes de temps : modifications de date ou de montant sur le site de la banque pour représenter le prélèvement puis rétablir le prélèvement initial, contact avec le propriétaire concerné. Nous vous demandons de veiller à l'approvisionnement de votre compte.

LOT	NOMS	Cotisations dues en 2021	Versements en 2021	Débiteur au 31/12/2021
157	DE CARVALHO	271,80 €	20 €	3 087,47 €

RAPPELS

Comme tous les ans, nous rappelons que les cotisations doivent être réglées en début de période et **la totalité du montant annuel doit être soldé avant le 1^{er} octobre de l'année**. Si vous rencontrez des problèmes financiers avérés, vous pouvez nous contacter.

5) Les recettes : compte rendu et rapport financier 2021

5.1 - VENTES

Cette année il y a eu 8 ventes, ce qui représente un montant total de **633 €**.

LOT	n°	RUE	VENDEUR	ACQUEREUR	DATE	MUTATION
148	32	VOLTAIRE	EDME	SAID	01/02/2021	105,60 €
124	13	VOLTAIRE	CHENGOUE	SAINT PRIX	02/04/2021	105,60 €
144	40	VOLTAIRE	SANCHEZ - MULLER	VEAUX - CARRE	10/07/2021	(1)
110	72	VOLTAIRE	BAUER	CHEVALLIER - RUAULT	30/07/2021	105,60 €
45	48	LAVOISIER	LAUGIER	MELLOUKI	27/08/2021	105,60 €
67	35	LAVOISIER	MELLOUKI	HAJJI	27/08/2021	105,60 €
13	59	LAVOISIER	FAMEAU - MAYRARGUE	CAGE - BOUDAUD	20/09/2021	105,60 €
7		Vente(s)			TOTAL	633,60 €

(1) La boîte mail orange de l'ASL a été piratée à cette date. Nous ne recevions plus aucun mail et nous n'avons donc jamais reçu la demande du notaire de documents à réaliser habituellement lors d'une vente. De ce fait, les frais de dossier n'ont pas été prévus lors de la vente et ne pourront pas être recouverts.

5.2 – INTERETS DU LIVRET BLEU

Le montant des intérêts du livret bleu est de **311 €**

5.3- REMBOURSEMENT PARTIEL DES IMPOTS FONCIERS

La Mairie a effectué le remboursement partiel de **1 469 €** en novembre (prévu dans la convention-bail) ce qui représente les $\frac{3}{4}$ des impôts payés par l'ASL (soit 490 € à notre charge).

Nous vous rappelons que nous avons signé en 1970, renouvelé en 2001 une convention bail avec la Mairie qui met à la disposition des associations la salle du rez de jardin. De ce fait, la Mairie nous rembourse les $\frac{3}{4}$ des impôts fonciers, mais assure aussi l'ensemble des frais de chauffage, d'entretien de chaudière, l'eau et l'électricité ce qui permet une importante économie sur le budget de fonctionnement.

5.4 - COTISATIONS

Total des cotisations appelées : 52 154 €	Total des cotisations perçues : 52 676 €
--	---

La différence de 104 € s'explique par un débiteur et un propriétaire ayant trop versé.

Actuellement sur 170 propriétaires, 121 lots règlent par prélèvement, 45 par chèque et 4 par virement.

5.5 – SOLDE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Fin 2021, un solde créditeur d'exploitation de **6 294 €**

5.6 –TRESORERIE AU 31/12/2021

Compte épargne Livret Bleu	62 562 €	Compte de dépôts	9 466 €
TOTAL		72 029 €	

6) Approbation des comptes de l'exercice 2021 et quitus

Mr Josselyn TOUZEAU et Mr Nicolas NOWICKI, contrôleurs financiers, ont étudié les documents présentés et procédé à la vérification des comptes de l'ASL de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Ils ont constaté que les éléments présentés concordent avec la comptabilité. Ils ont pu vérifier l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération. En conséquence, ils recommandent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés et d'en donner quitus à la Présidente.

Nous vous rappelons que les copropriétaires intéressés peuvent obtenir des informations sur la tenue des comptes, en toute transparence, sur demande de rendez-vous au Président.

La Présidente procède, par un vote, à l'approbation de la gestion et des comptes par l'Assemblée (**question 1**)

VOTE	Pour = 114	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Le compte-rendu de gestion et les comptes de l'exercice 2021 sont adoptés à l'unanimité des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.

Il est procédé, par un vote, à l'approbation par l'Assemblée du quitus à la Présidente (**question 2**)

VOTE	Pour = 114	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Quitus est donné à la Présidente à l'unanimité des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.

7) Budget Prévisionnel 2022 : Proposition et Approbation

Le budget prévisionnel 2022 présenté n'est qu'une prévision des dépenses et des recettes la plus réaliste possible.

RESSOURCES PREVUES		DEPENSES PREVUES	
Cotisations annuelles	52 155 €	Entretien contractuel des espaces verts	29 000 €
Dossiers des ventes	800 €	Plantations – Élagages	9 000 €
Intérêts compte livret bleu	325 €	Travaux	8 000 €
Versement de la Mairie sur foncier	1 470 €	Assurances	550 €
Apport du Livret bleu au CC		Impôts fonciers	2 000 €
TOTAL	54 750 €	Frais de gestion et de fonctionnement	6 200 €
		TOTAL	54 750 €

Il est procédé, par un vote, à l'approbation par l'Assemblée de l'acceptation du budget prévisionnel 2022 (**question 3**)

VOTE	Pour = 114	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Le budget 2022 est adopté à l'unanimité des voix exprimées des propriétaires présents ou représentés.

8) Démission et remplacement de la Présidente ou choix d'un organisme de gestion extérieur

Lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2021, les membres du Conseil Syndical ont été renouvelés pour 3 ans. Toutefois, la Présidente, avait accepté d'assurer encore une année la présidence, faute de candidat au poste. Martine Joscet ne souhaitait pas prolonger son mandat de Présidente et en octobre 2021 a informé le Conseil Syndical de sa décision de démissionner de ce poste. En janvier, vous avez été informé de cette démission et du coût d'un syndic extérieur.

Finalement, 4 personnes nous ont contactés : Mme LCONTE (lot 26), Mme BOIDE (lot 64), Mr PARAUD (lot 89) et Mme GRESSANT (lot 29). Après entretien, le Conseil Syndical propose aux candidats volontaires de participer aux réunions mensuelles afin de se familiariser avec leurs futures tâches et de confirmer leur candidature.

Dans ces conditions, Martine Joscet accepte d'assurer encore une année la présidence en collaboration avec ces personnes et permettre au Conseil Syndical de coopter le candidat qui se présentera à l'Assemblée Générale 2023.

Martine Joscet se représente pour un an au poste de Présidente :

VOTE	Pour = 114	Contre = 0	Abstentions = 0
-------------	-------------------	-------------------	------------------------

Résultat : Martine Joscet est élue Présidente pour une durée de 1 an à l'unanimité des voix exprimées des présents ou représentés.

9) Réponses aux questions posées

Lot 48 question : Avez-vous saisi la mairie concernant les circuits cyclistes indiqués dans le magazine municipal précisant qu'il est possible de passer le long de la voie ferrée sur le domaine privatif de la résidence, et si oui quelle a été la réponse ?

Réponse : Le 17 mai, nous avons adressé un mail à la Mairie qui s'excuse de la gêne occasionnée et doit rectifier les prochains documents utilisés.

Site Internet : Jusqu'à novembre dernier, Mr Pallesco assurait la mise à jour du site. Josselyn Touzeau va reprendre cette charge. Nous allons modifier le site afin de permettre une mise à jour plus simple et plus rapide des informations. Mr HAJJI (lot 67) et Mr PARAUD (lot 89) se proposent d'apporter leur aide. Nous les en remercions.

Activités diverses : Si le contexte sanitaire le permet toujours, nous organiserons la chasse aux œufs pour les enfants le dimanche 10 avril 2022 et la fête des voisins le vendredi 20 mai 2022.

Nettoyage du Rouillon : Un appel a été lancé pour l'organisation du nettoyage du Rouillon et de la résidence. Mme VILDAY (lot 147) et Mr WAGNER (lot 48) se sont proposés. Le conseiller Josselyn TOUZEAU va piloter ce groupe de travail afin de trouver une date pour organiser cette matinée. Une fois la date bloquée, elle sera communiquée à tous.

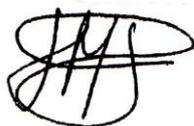
Vitesses excessives et des mauvais comportements routiers ont une nouvelle fois été évoqués. Il est prévu de rajouter plusieurs panneaux 30 km afin de rappeler les limites de circulation dans notre résidence en attendant d'envisager, éventuellement, d'autres actions, après la rétrocession de la voirie.

Remarques : la réunion a pu se tenir en présentielle et à distance par Internet. Afin d'améliorer la qualité du son pour ceux qui y assistaient par internet, il faudra étudier l'achat d'un système audio (type micro).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21h45.

Annexes : 1. Tableaux financiers

La Présidente
Martine JOS CET



La Secrétaire de séance
Estelle MELLOUKI



Copie certifiée conforme à l'original

ANNEXE 1

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE RESIDENCE LA CHEVAUCHEE

1ter rue Lavoisier - 91160 LONGJUMEAU

COMPTES DE L'EXERCICE 2021 (du 01/01/2021 au 31/12/2021)

DEBIT			CREDIT		
REPERES	DESIGNATION	MONTANTS	REPERES	DESIGNATION	MONTANTS
10	Entretien contractuel des espaces verts	27 708,81 €	1000	Reprise Trésorerie au 31/12/2020	65 734,31 €
20	Plantations - Elagages	9 967,50 €	1010	Appel de cotisations	52 154,88 €
30	Travaux	3 264,66 €	1020	Dossiers des ventes (chèques et virements)	633,60 €
40	Assurances	517,23 €	1030	Intérêts Compte Livret Bleu	311,74 €
50	Impôts Fonciers	1 959,00 €	1040	Remboursement foncier MAIRIE	1 469,25 €
60	Frais de gestion et de fonctionnement	5 037,03 €	1050	Reprise charges copropriétaires débiteurs fin 2020	- 3 206,62 €
			1060	Copropriétaires créditeurs fin 2021	60,60 €
	Sous total	48 454,23 €			
100	Copropriétaires débiteurs fin 2021	- 3 026,87 €			
900	Trésorerie au 31/12/2021	72 029,30 €			
	TOTAL	123 571,00 €		TOTAL	123 571,00 €

COMPTES D'EXPLOITATION 2021

CHARGES			PRODUITS		
REPERES	DESIGNATION	MONTANTS	REPERES	DESIGNATIONS	MONTANTS
	Charges courantes			Cotisations	
10	Entretien contractuel des espaces verts	27 708,81 €	1100	Remises de chèques (hors vente)	13 430,23 €
20	Plantations - Elagages	9 967,50 €	1200	Prélèvements automatiques	37 831,18 €
30	Travaux	3 264,66 €	1300	Virements (hors ventes)	1 414,80 €
40	Assurances	517,23 €	1300		
50	Impôts Fonciers	1 959,00 €	1300	Sous total	52 676,21 €
60	Frais de gestion et de fonctionnement	5 037,03 €	1300	Autres produits	
			1020	Dossiers de ventes	633,60 €
	TOTAL DES CHARGES	48 454,23 €	1030	Intérêts Compte Livret Bleu	311,74 €
200	Rejet des prélèvements automatiques	341,58 €	1040	Remboursement foncier MAIRIE	1 469,25 €
	TOTAL	48 795,81 €		Sous total	2 414,59 €
3000	Solde créditeur	6 294,99 €		TOTAL	55 090,80 €
	TOTAL DES CHARGES	55 090,80 €	2000	Solde débiteur	
				TOTAL DES PRODUITS	55 090,80 €

COMPTES DE BILAN 2021

ACTIF			PASSIF		
REPERES	DESIGNATIONS	MONTANTS	REPERES	DESIGNATIONS	MONTANTS
2000	Reprise Solde débiteur	- €	3000	Reprise Solde créditeur	6 294,99 €
	Valeurs en Fin d'exploitation :			Valeurs en Début d'exploitation :	
	Compte épargne Livret Bleu	62 562,65 €		Compte épargne Livret Bleu	62 410,51 €
	Compte de dépôts	9 466,65 €		Compte de dépôts	3 323,80 €
900	Trésorerie au 31/12/2021	72 029,30 €	1000	Trésorerie au 31/12/2020	65 734,31 €
	TOTAL DE L'ACTIF	72 029,30 €		TOTAL DU PASSIF	72 029,30 €

COPROPRIETAIRES DEBITEURS AU 31/12/2021

LOT	NOM	Dû pour 2021	Versement en 2021	Débiteur au 31/12/2021
157	DE CARVALHO	271,80 €	20 €	3 087,47 €

BUDGET PREVISIONNEL 2022

RESSOURCES PREVUES POUR 2022		DEPENSES PREVUES POUR 2022		
	Cotisations annuelles	52 155 €	Entretien contractuel des espaces verts	29 000 €
	Dossiers des ventes	800 €	Plantations - Élagages	9 000 €
	Intérêts compte livret bleu	325 €	Travaux	8 000 €
	Versement de la Mairie sur foncier	1 470 €	Assurances	550 €
	Apport du Livret bleu au CC		Impôts fonciers	2 000 €
			Frais de gestion et de fonctionnement	6 200 €
			et divers - activités	
	TOTAL	54 750 €	TOTAL	54 750 €